



GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Assemblée générale

La Ciotat, le 24 janvier 2004

Membres présents : ALAZARD F., ANDRE M., BACHET F., BINCHE J.L., BONHOMME F., CANTOU M., FALLOURD-DEVANNE S., FRANCOUR P., GALZIN R., GANTEAUME A., GRANGE R., HARMELIN J.G., HARMELIN-VIVIEN M., HIREL N., LE DIREAC'H L., LELONG P., LENFANT Ph., LICARI M.L., LOUISY P., MONESTIEZ P., MOUTON P., ODY D., QUIGNARD J.P., RANCHER J., ROBERT Ph., SOURBES F., VICENTE N., ZERLINI G.

Membres excusés (avec 10 pouvoirs) : ALEGOET C., BAILLY N., BARCELO A., BARNABE G., BAYLE J., BOUAIN A., CABARET J., CHARBONNEL E., CHAUVET C., COLLART D., CULIOLI J.M., FAURE E., FINELLI F., GALY J.L., GARCIA D., GOARANT C., GUYOT E., KARA H., KENNEL M.O., LEJEUNE P., LETOURNEUR Y., MELLON C., MOJETTA A., MOUZDAHIR A., MOYNE-PICARD M., MUSARD O., NOVI M., OLIVER G., RETORE C., ROQUES M., ROSENFELD A., SASAL P., SIAU Y., SOURBES L., TUNESI L., VALLETTE Ph.

Invités : DUPUY de la GRANDRIVE R., FOULQUIÉ M., GILLES P., JULLIAN E., TRANIER M.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Le président du GEM souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée et présente les excuses de ceux qui n'ont pas pu venir. Il félicite Marylène MOYNE-PICARD pour ses nouvelles fonctions à la Communauté d'Agglomération de l'île de la Réunion et pour son récent mariage. Il remercie Anne GANTEAUME et Laurent BURGAT, président du CPIE Côte Provençale, qui nous accueillent aujourd'hui.

Nouveaux membres

Douze demandes d'admission au GEM ont été acceptées par le Conseil d'administration :

membres actifs :

- Éric CLUA, *Biologiste, Laboratoire d'Éco-ichtyologie Trop. et Méditerranéenne, Perpignan*
- Jean-Michel COTTALORDA, *Biologiste, Laboratoire Environnement Marin Littoral de Nice*
- Olivier DESANTI, *Assistant plongeur, Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio*
- Jean-Marie DOMINICI, *Chef de secteur, Réserve Naturelle de Scandola*
- Renaud DUPUY de la GRANDRIVE, *Directeur de la Réserve naturelle nationale du Bagnas*
- Mathieu FOULQUIÉ, *Écologue en environnement marin à Montpellier*
- Éric JULLIAN, *Chef de projet produits de la mer à Sète*
- Aude LANGEVIN, *Biologiste à l'association EOL à Sète*
- Nicolas NÈGRE, *Garde, Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio*
- Paul PESCHET, *Chef d'opération hyperbare, Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio*
- Thierry PEREZ, *Docteur de recherches, Centre d'Océanologie de Marseille*
- Nicolas ROBERT, *Technicien de la mer et du littoral, Parc naturel régional de Corse*
- Philippe SERANTONI, *Directeur de l'association EOL à Sète*

Membres correspondants :

- José Antonio GARCIA-CHARTON, *Biologiste, Université de Murcia*
- Olga RENONES-PEREZ, *Biologiste, Centre Océanographique des Baléares*
- Giulio PLASTINA, *Responsable du Service Ambiente du Parc National de la Maddalena*
- M. UGO, *Assistant nautique et plongeur du Parc National de la Maddalena.*

Le président se félicite l'enrichissement du GEM par l'apport de nouveaux membres. L'association est de plus en plus reconnue et écoutée par les instances régionales et nationales grâce à la qualité, à la diversité et au professionnalisme de ses membres – représentants de la communauté scientifique, des zones protégées, des activités sportives et spécialistes des médias et de la protection de l'environnement -. Cette reconnaissance, ajoutée à la convivialité qui règne au sein du groupe, attire de plus en plus de demandes d'adhésion. Afin de pouvoir apprécier la motivation des postulants, nous leur demanderons désormais de répondre à deux questions :

Qu'attendez-vous du GEM ?

Que comptez-vous apporter au GEM ?

RAPPORT MORAL

Le président félicite toute l'équipe du GEM pour le travail fourni en 2003. Comme d'habitude, il donnera la parole à chaque responsable des missions effectuées durant cet exercice pour présenter les résultats obtenus.

Après l'obtention de la reconduction du moratoire et son extension à la pêche à l'hameçon, il est nécessaire d'orienter nos travaux pour se construire un argumentaire solide lors de son expiration, en décembre 2007. Les populations de mérours sont en augmentation dans les zones protégées, qu'en est-il hors de ces zones ? Quel est l'impact de l'extension du moratoire à la pêche à l'hameçon ? J. et M. HARMELIN rappellent que le groupe « Mérours et labres » de l'IUCN est prêt à soutenir le GEM dans ses démarches de protection.

Le deuxième axe prioritaire est la poursuite de nos efforts de communication : faire connaître les actions du GEM en vue d'une meilleure sensibilisation des décideurs et des usagers de la mer.

RAPPORT FINANCIER

Présentation du rapport financier (ci-joint) par le trésorier F. BACHET. Le bilan reflète l'intense activité de l'association et un solde créditeur de 29 593,71 € au 01/01/2004.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2003

- Missions et programmes de recherche

Recensement de la population hivernale de mérours de la Gabinière (Port-Cros)

Responsable : J.G. HARMELIN ; participants : 4 plongeurs GEM.

Date : 20 - 23 mars 2003.

Logistique : Parc national de Port-Cros.

Objectifs : Comparaison des populations de mérours de la Gabinière entre les périodes estivale et hivernale

Les mérours paraissant moins présents durant l'hiver que pendant l'été, la question de leur permanence sur site ou de leur migration vers d'autres lieux pendant la saison froide est régulièrement posée. La campagne périodique de recensement de la population de Port-Cros ayant eu lieu en octobre 2002 et pouvant ainsi servir de référence, un inventaire de la Gabinière a été pratiqué du 20 au 23 mars 2003 par 4 observateurs GEM (A. Ganteaume, P. Lelong, Th. Perez, J.G. Harmelin) dans des conditions hivernales de température et de visibilité. Au total, 175 mérours ont été notés, soit une diminution de 20% par rapport à l'inventaire d'octobre 2002, tandis que la taille moyenne était légèrement supérieure en mars (73,4 cm contre 69,2 cm) et les profondeurs moyennes de rencontre étaient similaires (22,1m contre 21,6m en octobre). La répartition des individus observés dans deux classes de taille (< 65cm et ≥ 65 cm) indique que la diminution d'effectif en mars concerne uniquement les individus de taille moyenne à petite (51 individus contre 88 en octobre). Les mérours observés paraissaient plus cryptiques qu'en octobre. Il est donc probable que les individus non répertoriés en mars étaient toujours présents sur le site et étaient cachés dans les cavités. Il n'y aurait donc pas de différence de fréquentation des sites entre les périodes estivale et hivernale.

Recensement du mérrou dans les calanques de Marseille.

Organisation : GIP Calanques et Office de la Mer du bassin de vie de Marseille.

Date : 7 - 8 novembre 2003.

Le mérrou brun a été, avec la grande Nacre, la vedette des Journées de recensement d'espèces d'intérêt patrimonial dans les calanques de Marseille à Cassis, qui se sont déroulées les 7 et 8 novembre 2003. Ce recensement était organisé par le GIP Calanques (organisme chargé de préparer la mise en place d'une structure de gestion des calanques et de l'archipel de Riou) et de l'Office de la Mer du bassin de vie de Marseille. Pour le recensement de ces deux espèces, les organisateurs ont voulu impliquer les acteurs locaux de la plongée sous-marine : clubs de plongée associatifs ou commerciaux pour les observateurs et l'INPP comme base pour le rassemblement et les réunions de travail. Plus de 70 plongeurs ont été mobilisés pour chacune des deux journées, encadrés pour les recensements par N. Vicente (*Pinna*) et Jo Harmelin (mérrou). Malheureusement, à cause d'une tempête d'est, une seule plongée a pu être effectuée dans de mauvaises conditions et un seul mérrou de 30-40 cm a pu être vu (Moyades de terre, Riou, 16m). Toutefois, ces journées ont permis de faire à ce public une présentation illustrée de la biologie du mérrou, des méthodes d'étude et des opérations du GEM.

Mission d'inventaire dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

Mission Bouches de Bonifacio saison 2003

Convention GEM / Office de l'Environnement de la Corse / Rés. nat. Bouches de Bonifacio

Date : juillet 2003

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 6 plongeurs, 5 apnéistes, 5 personnel RNBB.

Logistique : Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, FFESSM.

Objectifs : Poursuite de l'inventaire des sites de reproduction d'*Epinephelus marginatus* - Comparaisons des indices d'abondances de cette espèce dans le périmètre de la RNBB - Inventaire exhaustif de trois zones des îlots des Moines-Bruzzi, Capo di Feno, Cerbicales.

Les missions 2000, 2001 et 2002 avaient été réalisées principalement dans l'archipel des îles Lavezzi. En 2003, les prospections ont eu lieu dans les zones des Moines ainsi que de Capu di Feno et des Cerbicales. Cette année, plusieurs zones témoins ont fait l'objet d'inventaires exhaustifs pour une surface totale de 128 ha.

Nous disposons à l'heure actuelle dans le sud de la Corse, d'indices d'abondance obtenus avec les transects réalisés en scooter et des inventaires exhaustifs réalisés dans les zones témoins. Dans la zone de non prélèvements des Moines (interdiction de chasse sous-marine depuis 1992 et réserve intégrale depuis 1999), les dénombrements ont permis de comptabiliser un total de 106 individus dans quatre zones témoins (70 ha prospectés). La zone sud, comprenant la Tour des Moines, présente des densités plus élevées que dans la partie nord de cette zone.

Les faibles densités de mérrous de la zone de Capo di Feno (zone de libre exploitation) sont confirmées dans la zone témoin établie cette année sur 46 ha.

L'inventaire réalisé autour de l'îlot de la Vacca (archipel des Cerbicales, zone de protection renforcée depuis fin 1999) a permis de dénombrer une population d'une soixantaine de mérrous sur 11 hectares. Quelques mérrous (moins d'une dizaine) étaient seulement connus autour de cet îlot avant le classement de 1999.

Mission d'inventaire dans la Réserve naturelle de Scandola et dans le Parc national de l'Archipel de la Maddalena

Mission Bouches de Bonifacio saison 2003

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 5 plongeurs, OEC-RNBB, PNR, PNAM.

Logistique : Réserve naturelle de Scandola, Parc National de l'Archipel de la Maddalena.

Objectifs : Inventaire exhaustif de deux zones de Palazzu et Gargalu (Scandola) ; Secca di Spargi, Li Nibani et Mortoriotto (Maddalena).

En août 2003, une mission d'inventaire a été réalisée dans la Réserve naturelle de Scandola pendant deux journées. 181 mérrous ont été dénombrés (126 sur la zone de Palazzu et 55 sur Gargalu). Cette population semble en grande partie composée d'un stock important de jeunes mérrous d'une taille inférieure à 60 cm.

En septembre 2003, les zones de la Secca di Spargi, Li Nibani et Mortoriotto ont fait l'objet d'inventaires des populations de mérours. Ces missions ont été réalisées dans le cadre de la politique de mise en commun des suivis scientifiques entre la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et le Parc National de l'Archipel de la Maddalena en Sardaigne. La zone de la Secca di Spargi est localisée à moins de 10 km de la Tour des Lavezzi et présente des biotopes semblables (potentiellement encore plus intéressants pour les mérours). Le mérour est interdit à la chasse sous-marine depuis 1994 dans Parc National de l'Archipel de la Maddalena. L'état zéro de 2003 permettra de mesurer l'efficacité des mesures de gestion et de surveillance de cette zone à l'intérieur de laquelle 36 mérours ont été dénombrés.

Dans les zones de Li Nibani et Mortoriotto nous n'avons pas dénombré d'individus d'une taille supérieure à 80 cm. Les populations semblent composées d'individus très jeunes de 1 à 3-4 ans.

En conclusion pour les deux missions Corse - Sardaigne de 2003 :

Les données de l'ensemble des inventaires réalisés dans les zones témoins confirment les premières interprétations des indices d'abondances des transects effectués en scooter.

Les biomasses de mérours sont toujours supérieures à l'intérieur des zones protégées, gérées et surveillées. La zone de la Tour des Lavezzi présente des biomasses de l'ordre de la tonne à l'hectare, 500 kg/ha sur Palazzu (Scandola), 280 kg/ha autour de la Vacca (Cerbicale), 100-180 kg/ha sur les sites de Moines, Spargi, Lavezzi Becchi, Gargalu. Dans le Sud du Parc National de l'Archipel de la Maddalena les biomasses sont estimées à 35 kg/ha sur le site de Mortoriotto. Dans la zone intégrale de Li Nibani, les biomasses sont estimées à 7 kg/ha, ce qui confirme l'importance du braconnage dans ces zones non surveillées directement par le PNAM. Dans le Sud de la Corse, ces biomasses sont estimées à 2 et 15 kg/ha dans les zones laissées en libre exploitation de Calasciumara et Capo di Feno.

Programme international juvéniles de mérours en Méditerranée

Responsables : M. HARMELIN-VIVIEN, J.G. HARMELIN

Date : 17 - 28 septembre 2003

Convention : G.E.M. - Université de Californie, San Diego.

Mission « jeunes mérours » dans le Parc Marin International entre Corse et Sardaigne, effectuée par M. Harmelin-Vivien, J.G. Harmelin, E. Sala et M. Zabala.

Cette étude fait partie d'un programme mené à l'échelle de la Méditerranée pour essayer de différencier les populations locales de mérour brun (*Epinephelus marginatus*) en étudiant la microchimie des otolithes ("Connectivity and Conservation of Fish populations in Marine Ecosystems"). Ce programme (2002-2004) est dirigé par le Dr. Enric Sala (SCRIPPS Institution, California) et financé par la Moore Family Foundation.

En 2003, l'observation des jeunes mérours a été réalisée dans une vingtaine de sites sur les côtes est et ouest de la Corse du Sud et dans l'archipel de la Maddalena en Sardaigne. Au total, 150 individus d'*Epinephelus marginatus* ont été observés entre 0 et 10 m de profondeur pour une durée totale d'observation de 134,5 heures. Les nombres et les tailles des jeunes mérours observés varient beaucoup d'un site à l'autre. La majorité des individus recensés (55 %) mesurait entre 13 et 23 cm, ce qui correspond à des individus âgés de 1 et 2 ans. Le nombre de jeunes mérours observés par heure de plongée a été supérieur autour des îles de la Maddalena qu'au sud de la Corse. En Corse Sud, un nombre plus élevé d'individus a été vu sur la côte est que sur la côte ouest. Quelques petits individus (10-20 cm) ont été prélevés pour des études génétiques et de microchimie des otolithes, afin d'essayer de caractériser les populations de mérour brun en Méditerranée. Différentes populations ont été échantillonnées entre 2002 et 2003 (Baléares, sud de l'Espagne, Sicile, Corse, Sardaigne, Algérie et Liban), la plupart grâce à la collaboration de membres du GEM.

Discussion : M. HARMELIN-VIVIEN précise que la majorité des prélèvements a été effectuée à l'arbalète. Les essais avec de l'huile de clou de girofle ne sont pas très concluants.

P. LOUISY : à Ustica, les petits mérours étaient plus nombreux, il en comptait 5 à 10 par heure. Avec cette étude des otolithes, pouvons nous espérer avoir des informations sur la durée de la phase larvaire, sur la période du recrutement ? M. H.-V. : Oui, très probablement, on travaille dessus.

R. DUPUY de la GRANDRIVE et M. FOULQUIÉ ont des informations sur les juvéniles des côtes de Syrie, d'Algérie et de Malte.

Génétique des populations

Responsable : F. BONHOMME

Étude génétique des échantillons provenant des juvéniles d'*Epinephelus marginatus* obtenus dans le cadre du « Programme international juvéniles de mérous en Méditerranée » (J.G. HARMELIN et M. HARMELIN-VIVIEN) et de certains échantillons de P. SASAL.

Les analyses de cinq marqueurs montrent une différence des populations atlantique et méditerranéenne et une homogénéité d'est en ouest en Méditerranée. Il y a peu d'espoir de mettre en évidence une différence de populations en Méditerranée par ce procédé.

Discussion : J.P. QUIGNARD rappelle qu'on dispose de nombreux échantillons de différentes provenances (*E. marginatus* et également d'autres espèces de mérou). F. B. : seuls les échantillons d'*E. marginatus* provenant de zones comprenant au moins 30 échantillons ont été étudiés pour des raisons statistiques.

D. ODY demande si cette homogénéité en Méditerranée n'est justement pas le signe d'un brassage des populations. F. B. : c'est sûrement le cas, mais la génétique n'apportera pas de réponse, on peut espérer davantage de résultats à partir de l'analyse microchimique des otolithes.

Mission d'inventaire de la population de mérous dans les eaux de La Ciotat

Convention GEM / CPIE Côte Provençale (Atelier Bleu du Cap de l'Aigle) de La Ciotat.

Date : 3 au 5 octobre 2003

Responsables : P. FRANCOUR, A. GANTEAUME ; participants : 8 plongeurs GEM.

Logistique : CPIE Côte Provençale.

Objectifs : suivi de l'évolution quantitative et démographique de la population de mérous en zone non protégée. Ces missions d'inventaires sont réalisées depuis 1997, tous les deux ans, à La Ciotat. Il s'agit donc de la quatrième mission réalisée.

Au total, 44 individus ont été échantillonnés sur les 10 sites prospectés : 5 sites derrière l'Île Verte (Le Levant, les Rosiers, la Pierre à Rousteau, la Pierre du Jas, le Pain de Sucre) ; 4 devant l'Île Verte (la Grotte de la Vierge, la Balise ou Canonnier sud, le Grand et le Petit Moure) et 1 site situé près de la côte, le tombant du Bec de l'Aigle.

Comme précédemment, les pierres derrière l'Île Verte présentent la zone la plus riche (>90%). Les autres sites sont moins riches, leur importante fréquentation par les plongeurs et les chasseurs pouvant expliquer en partie ce phénomène. Toutefois, une moins grande richesse en habitats et en ressource alimentaire peut également expliquer cette plus faible densité. La face nord-nord ouest du Canonnier sud présente des pierriers importants vers 15 m de profondeur, propices à la présence de petits mérous (Lt < 20 cm), mais aucun individu n'y a été observé durant cette mission.

La distribution des mérous montre la prédominance de la classe des 40-60 cm (16 individus) puis des classes 60-80 cm et 80-100 cm (13 individus chacune). Les Rosiers et le Levant sont les sites où le plus de gros individus ont été observés : 2 individus de plus de 100 cm sur la pierre des Rosiers. Comme lors du précédent inventaire, les individus de grande taille ne sont présents que sur les pierres derrière l'Île Verte. On peut donc constater que la majorité des mérous sont de taille moyenne, mais que cette année, les individus de plus grosse taille (>70/80 cm) sont aussi très présents, ce qui pourrait indiquer un vieillissement de la population.

- Comparaison avec les résultats obtenus les années précédentes : En 1999, la population de mérous présentait des pics dans la classe de taille 40-50 cm, les autres classes de taille étant moins importantes. Puis, en 2001, le pic le plus important était celui des 50-60 cm. Il y avait donc eu une arrivée de jeunes mérous femelles entre 1997 et 1999 et un vieillissement de la population en 2001. L'année 2001 avait toutefois été marquée également par une nouvelle arrivée de jeunes individus de moins de 40 cm. Cette année, en 2003, la classe de taille 40-60 cm est toujours bien représentée mais la classe de plus de 80 cm devient la plus importante en pourcentage. Ceci indique que le vieillissement amorcé en 2000 se poursuit. Compte tenu des tailles maintenant atteintes, nous pouvons considérer que des individus femelles avant 2000-01 sont devenus des mâles potentiellement reproducteurs. Deux individus de plus de 100 cm, échantillonnés sur la pierre des Rosiers en 2003 étaient toutefois déjà mâles en 2001. Il faut noter également qu'aucun mérou

de petite taille (moins de 40 cm) n'a été observé cette année, peut-être à cause de la météo peu clémente lors des comptages. Aucun mérou n'a été observé devant l'Île Verte (Grotte, balise, Bec de l'Aigle) cette année, mais les clubs de plongée en signalent régulièrement 1 ou 2 sur ces sites. Au total 44 mérous sont comptabilisés en 2003, nombre probablement sous-estimé à cause de mauvaises conditions météorologiques, contre 50 en 2001 et 43 en 1999. La population des mérous ciotadens se maintient.

- Un recrutement de petit mérou en 2002 ? Plusieurs petits mérous d'une quinzaine de centimètres (mérous d'un an environ) ont été observés (et certains capturés à la ligne ou dans des nasses) cet été dans la grande darse des chantiers navals (dans des éboulis au pied du quai) mais également au niveau des digues des chantiers et des plages artificielles. Ces petits mérous indiqueraient qu'un recrutement a eu lieu l'été dernier (2002) et donc qu'une reproduction a bien eu lieu dans notre région à cette époque. Ce stock de petits individus représente un potentiel de jeunes femelles dans les années à venir et il ne serait pas étonnant d'observer un nouveau pic dans les petites classes de taille (35-45 cm) lors du prochain inventaire en 2005.

- Conclusions : Cette quatrième mission d'inventaire des mérous dans le golfe de La Ciotat (zone non protégée) a permis de mettre en évidence le vieillissement de la population de mérous déjà en place depuis plusieurs années, avec une augmentation du nombre des mâles. Le stock des femelles est toujours conséquent, malgré une pression de pêche (filets, palangres, chasseurs, ...) et une fréquentation des sites importante par les plongeurs. Les sites les moins riches sont toujours peu fréquentés par les mérous mais si la population venait à s'accroître, comme le laisse à penser la présence de juvéniles en bord de côte, il se pourrait que ces sites soient alors plus colonisés.

Discussion : Ph. ROBERT rappelle l'importance des observations hors zones protégées.

Discussion au sujet de la méthodologie employée. Il est essentiel d'appliquer, quand c'est réalisable, des méthodes de comptage identiques pour pouvoir comparer des variations dans le temps ou l'espace ; c'est le cas à La Ciotat. Lorsque les méthodes diffèrent, il faudrait estimer l'effort déployé pour avoir une unité de comparaison.

Programme reproduction du mérou : œufs et larves

Banyuls n'est plus stérile !!!

Présentation : Ph. LENFANT

Le programme européen BIOMEX a pour but d'étudier l'exportation de biomasse d'une aire marine protégée et de voir son impact sur les pêcheries.

Menée simultanément sur six réserves (Banyuls et Carry le Rouet pour la France, Medes, Cabo de Palos, Cabrera, Tabarca pour l'Espagne), cette étude comprend trois volets portant (i) sur les adultes par des comptages visuels et par vidéo, (ii) sur les œufs et les larves de poissons avec deux techniques d'échantillonnages, par filets tractés et par filets fixes, (iii) sur l'effet des deux premiers volets sur les pêcheries côtières.

Les premiers résultats de l'étude des œufs et larves de poissons via les filets fixes, montrent la présence de mérous, *Epinephelus marginatus* (Lowe, 1834) sur la réserve de Banyuls. La zone d'étude se situe sur la réserve marine de Cerbères Banyuls en 12 points côtiers, échantillonnés en août 2003 via un filet fixe de 60 cm d'ouverture et 300 µm de vide de maille. Les premiers résultats montrent la présence de 300 œufs de mérous, récoltés de nuit sur la réserve le 12 août, à 2 m de profondeur. De même, de jeunes larves ont été observées le 6 août.

Dès l'apparition des premiers œufs, ceux ci ont été mis en élevage afin d'obtenir plus de détails concernant les premiers stades de développement du mérou.

Suite à ces résultats encourageants, une étude sera menée en août 2004 afin d'évaluer si les œufs et les larves de la zone vont (phénomène de dispersion par le courant) vers une autre zone de présence de mérou, celle du cap Creus en Espagne, ou s'ils restent sur la zone de la réserve de Banyuls (par phénomène de rétention).

Inventaire des mérous autour de l'Île de Porquerolles

Responsable : M. ANDRE

Depuis 1986, le long des côtes françaises de la Méditerranée, la population des mérous bruns augmente. La protection de l'espèce sur l'ensemble du littoral français contre la pêche et la chasse sous-marine, ainsi que le réchauffement de la mer, sont responsables de l'actuelle reproduction et du recrutement observés. Dans les zones très protégées comme les eaux du Parc national de Port-

Cros, l'étude de la croissance de la population de ce poisson est bien suivie : le nombre de mérours a été multiplié par 5 en 20 ans, soit un effectif de plus de 400 mérours. Le même facteur de croissance est-il observé dans des zones non protégées ?

Pour essayer de répondre à cette question, nous avons choisi comme lieu d'étude l'île de Porquerolles, distante de 10 km de Port-Cros et présentant un environnement sous-marin assez semblable mais un statut de protection différent : à la différence de Port-Cros, les activités humaines n'y sont pas restreintes. D'une part, la pêche et la chasse sous-marine sont autorisées, d'autre part, les embarcations motorisées peuvent naviguer à plus de 9 km/h, et le mouillage largement autorisé.

Une dizaine de missions étalées sur 3 ans ont été effectuées, au cours desquelles 14 km de linéaire sud-porquerollais ont été explorés à la palme, entre la surface et 16 m de profondeur. Les résultats sont surprenants : au lieu des 130 mérours attendus (estimés à partir de la population de Port-Cros), seulement 8, au maximum, ont pu être repérés. Il y aurait donc 16 fois moins de mérours à Porquerolles qu'à Port-cros.

Même si ces observations sont à confirmer en réalisant une campagne avec des moyens plus importants, il apparaît que la protection d'une espèce passe par celle de son habitat. Elle semble d'autant plus nécessaire que sur le littoral la pression humaine est plus importante que sur les îles.

Discussion : J.G. HARMELIN confirme que lors d'autres missions, à Porquerolles, il a pu constater que, même dans les zones plus profondes, il y a peu de mérours et qu'ils sont très craintifs.

A. GANTEAUME signale que, pour la zone 0 – 16 m, les chiffres sont très comparables à ce que l'on trouve à La Ciotat.

Inventaire de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud

Convention PNPC / GEM ; Responsable : F. SOURBES

Logistique : Parc National de Port-Cros ; FFESSM.

Technique d'inventaire habituelle des apnéistes ; zone explorée identique aux missions précédentes (littoral de l'île de Bagaud). Le mauvais temps ne nous a pas permis de réaliser la mission d'octobre. Les résultats de 4 ans d'inventaires (2 missions par an) montrent qu'il y a 15 à 27 mérours en octobre et 3 à 9 mérours en février sur les 8 km de linéaire côtier.

Projection d'un film sur les juvéniles de mérours, tourné à Malaga en 1984 par Roger Grange « Mémoires de mer »

- Médias et communication

Site Internet

Responsables : F. ALAZARD, D. ODY, D. GARCIA, M.O. KENNEL.

L'architecture du site spécifique au GEM (remplacement de l'hébergement sur aquanaute.com) a été réalisée par F. ALAZARD. Il faut rapidement déposer le nom du site – gem.com et gem.fr existent déjà – et résilier le contrat avec aquanaute.

Contenu : Récupération, mise à jour et lifting des éléments en place sur aquanaute ; actualité du GEM (missions, interventions, procès, panneaux, expos, ...) ; mise en ligne de Marginatus (les 3 anciens numéros et les suivants), des Mémoires du Symposium 1998, du texte du moratoire, de la liste des membres du GEM et des références bibliographiques sur le mérour (avec, si possible, les articles en PDF). Pour les membres du GEM uniquement (code d'accès) : compte-rendus des AG, rapports de missions, coordonnées des membres.

Promotion du GEM et du mérour

Panneaux d'exposition

S. FALLOURD-DEVANNE présente les maquettes des 3 panneaux : présentation du GEM (Ph. ROBERT), biologie du mérour (P. LELONG), le mérour et l'homme (M. CANTOU et S. FALLOURD-DEVANNE). Ils seront réalisés sur support souple en deux exemplaires, ou plus si quelqu'un désire en avoir un jeu permanent. Ils seront disponibles, sur demande au Bureau du GEM pour ses membres. Il ne manque actuellement que le nom du site Internet et l'accord pour quelques logos.

Plaquette

Réalisation d'une plaquette en 2 volets reprenant le contenu des 3 panneaux. Une première version a été réalisée à partir de maquettes non-abouties des panneaux, mais elle contient des

erreurs typographiques et scientifiques, une présentation non homogène des panneaux et il manque la plupart des logos de nos sponsors. F. SOURBES, qui s'est beaucoup investi pour l'édition de cette plaquette, regrette qu'on ne puisse pas la distribuer. Le bureau du GEM le regrette également mais réaffirme que tous les exemplaires de cette version doivent être détruits. La FFESSM qui avait participé à l'édition ne sera, bien entendu, pas mise à contribution pour l'édition de la version définitive.

F. SOURBES nous fait part d'un courrier de la FFESSM le désignant représentant officiel de la Fédération au sein du GEM. Le président rappelle les statuts qui prévoient que nos membres sont admis uniquement à titre individuel et donc que la FFESSM n'est pas membre du GEM et ne peut le devenir en tant qu'organisme ; par contre, elle y est largement représentée, y compris au sein du conseil d'administration du GEM (M. CANTOU, J. CABARET).

Film

La proposition de J. RANCHER de réaliser un film sur le GEM et le mérrou en collaboration avec une équipe vidéo du CEA est toujours d'actualité. Le projet n'a pas pu évoluer en 2003, Ph. ROBERT, J. RANCHER et d'autres membres du GEM rencontreront rapidement le réalisateur afin d'ébaucher un scénario et établir un calendrier de tournage.

Bulletin de liaison *Marginatus*

Responsable : P. MOUTON.

Ph. ROBERT remercie P. MOUTON pour la réalisation du dernier numéro de *Marginatus* qui, comme les deux premiers, traduit bien les activités de l'association et constitue un bon outil de communication. Le logo du GEM sera présent sur les prochains numéros.

Pour l'élaboration du numéro 4, P. MOUTON demande à ce qu'on lui envoie les articles et photos le plus rapidement possible (disquette + papier).

L. LE DIREAC'H suggère de faire une version de *Marginatus* destinée aux enfants. C'est une bonne idée, mais aucun membre de l'assemblée ne se porte volontaire pour en assurer la prise en charge. A suivre ...

Divers

Bonnets GEM : Ph. ROBERT présente le modèle choisi : gris, en polaire, logo sur le côté.

T. Shirts, autocollants, cartes postales : Proposition de faire des T. Shirts (petit logo sur le cœur et dessin de Natacha Muller derrière), autocollants (logo) et cartes postales (dessin de Natacha Muller au recto, logo et petit texte mérrou au verso). Indiquer sur tous ces articles le site du GEM. Responsables : S. FALLOURD-DEVANNE et J. RANCHER (pour les cartes postales).

Plaquette-arbalète : depuis de nombreuses années, M. CANTOU travaille avec les fabricants sur la possibilité de joindre à chaque arbalète à la vente une petite plaquette informant les futurs utilisateurs de la réglementation de la pêche sous-marine en vigueur. Jusqu'à présent, le projet était bloqué par le coût de la manutention supplémentaire que cela entraînerait pour les fabricants, mais ils sont désormais obligés d'ajouter un avertissement sur la sécurité. On peut donc relancer ce projet ; le message doit être court, didactique et attrayant ; législation en vigueur, espèces protégées, tailles minimales de capture, ... ? La communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée pourrait assurer, au moins en partie, le financement. G. ZERLINI nous informe que son association a déjà mis au point un document équivalent pour la Corse. Il faut harmoniser les deux projets.

Faire connaître nos actions : P. MOUTON demande s'il ne serait pas possible de payer une page de publicité dans les périodiques spécialisés : réponse négative car, malgré l'intérêt manifeste que chacun voit, le coût d'un tel projet en interdit sa réalisation. D'autre part, de nombreux membres du GEM ont de très bons contacts avec ces journalistes auxquels il suffit de faire passer les infos (E. CLUA pour Apnéa, P. LOUISY pour Octopus, et N. HIREL via le service Communication de Nausicaa). Dès que nom du site Internet sera déposé et que les panneaux seront prêts, l'information sera communiquée.

- Législation

G. ZERLINI nous fait part de l'action en justice menée contre un braconnier italien interpellé par J.M. DOMINICI dans la réserve de Scandola avec, entre autres prises, un mérrou et une grande cigale. Les avocats, pas très motivés, des parties civiles - association Le Poulpe, Parc marin,

prud'homie, FFESSM et GEM – avaient demandé 1500 € d'amende. Le procureur a demandé et obtenu une amende plus forte et la saisie du matériel.

Ph. ROBERT : on a souvent des difficultés à mobiliser la gendarmerie et les affaires maritimes malgré leur meilleure volonté. Il est possible de faire aussi appel aux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage qui sont prêts à intervenir en région PACA. En cas de besoin prévenir Ph. ROBERT qui transmettra.

PROGRAMME 2004

Missions d'inventaire comparatif dans les îles d'Hyères

Responsable : J.G. HARMELIN, M. ANDRE ; participants : plongeurs GEM et apnéistes FFESSM.

Objectifs : - comparaison des populations de mérours en zone protégée (PNPC) et en zone non protégée (Porquerolles)
- comparaison de la faune associée à une forte densité de mérours (PNPC) et à une faible densité (Porquerolles)

Mission d'inventaire de la population de mérours dans les eaux de La Ciotat en hiver

Responsables : P. FRANCOUR, A. GANTEAUME.

Objectifs : comparaison été / hiver de la population de mérours en zone non protégée.

Inventaire de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud

Responsable : F. SOURBES

Poursuite, en hiver et en automne, des inventaires identiques aux missions précédentes.

Missions d'inventaire dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : plongeurs GEM et apnéistes FFESSM.

Date : juillet 2004

Financement par convention avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Inventaires de zones témoins de la Pyramide des Lavezzi, du Toro (archipel des Cerbicale) et d'une autre zone laissée en libre exploitation dans le Sud de la Corse. Dans la région de Scandola, inventaires dans les zones de Capo Rossu et Galeria.

Analyse de l'ensemble des données récoltées depuis 2000 dans le sud de la Corse (missions GEM et opérations menées directement par l'Office de l'Environnement de la Corse).

Mission d'inventaire dans le Parc marin de la Côte Bleue

Responsable : F. BACHET.

Mission légère en automne

Programme international juvéniles de mérours en Méditerranée

Responsables : J.G. HARMELIN et M. HARMELIN-VIVIEN.

Troisième et dernière année du programme. Poursuite des missions de prélèvement.

Moratoire en Corse

Proposition de J.M. CULIOLI : D'un point de vue des échéances réglementaires, l'arrêté pour la Corse vient à expiration en décembre 2004. Notre stratégie est de demander la reconduction de cet arrêté car même si le nombre de mérours a augmenté en Corse, cette population est essentiellement composée de jeunes sexuellement immatures. Les grands individus sont bien évidemment plus rares que dans les réserves et sont de plus fortement dérangés par la chasse, ce qui cantonne les reproducteurs en profondeur, au delà de 30-35 m. Pour l'extension à l'hameçon, nous pourrions considérer que sur la base des suivis menés aux Lavezzi, la pêche professionnelle ne nuit pas significativement aux populations de mérours, pour le moment et en raison de la faiblesse de l'utilisation actuelle des palangres. Le suivi des activités de pêche, l'évaluation des prises et la reconduction des opérations de suivis *in situ* semblent être la meilleure solution pour l'avenir.

Missions du GEM

Le président rappelle que pour toutes les missions organisées par le GEM ou pour des participations, avec étiquette GEM, à d'autres missions, une liste des plongeurs (titulaires CAH ou équivalence chantier) doit être adressée et visée par le bureau du GEM qui assure la couverture de ses membres pour chaque mission. Il précise également que chaque responsable de mission doit s'assurer du strict respect des textes en vigueur concernant les interventions en plongée (qualification, certificat médical, caisson hyperbare, normes de logistique et de sécurité, ...)

L. LE DIREAC'H : le Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie a une validité de 10 ans. Penser à le faire renouveler avant l'échéance.

QUESTIONS DIVERSES

P. LOUISY : Un des objectifs prioritaires du GEM est l'obtention de données sur l'évolution des populations de mérrou hors zone protégée. Il est possible que l'on mette en évidence des résultats qui ne soient pas des arguments favorables à la reconduction du moratoire. Réponse : le travail du GEM est d'obtenir des données et de les interpréter de façon objective ; lorsque nous disposerons de ces éléments, le GEM se positionnera vis-à-vis du moratoire

P. GILLES nous signale la présence de deux *Epinephelus alexandrinus* de 25 cm environ dans les eaux de Monaco. J.G. HARMELIN les a déjà observés ; il y a, à Monaco, une quinzaine d'*Epinephelus marginatus*, le paysage a beaucoup changé depuis l'installation des nouvelles digues, il serait peut-être intéressant de refaire des inventaires, la demande doit cependant nous être formulée par une structure monégasque.

M. CANTOU : notre partenaire Beuchat met à la disposition du GEM des sacs de plongée, des polos et des casquettes qui seront utilisés lors des missions. De plus, les membres du GEM bénéficient de tarifs préférentiels pour l'achat de matériel de la marque, M. CANTOU en assurera la coordination.

La date de la prochaine assemblée générale est fixée au samedi 22 janvier 2005. Nous avons une proposition de M. CANTOU et F. BONHOMME pour la tenir à Sète, mais R. GRANGE nous rappelle que tous les 2 ans ont lieu les « journées de la mer » à Carry-le-Rouet, et que, depuis plusieurs années, Monsieur le Maire est heureux d'y inviter le GEM pour son assemblée générale.

La séance est levée à 17 h 45.

Appel à cotisation pour les membres actifs – année 2004
pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait : chèque de **10 €** à l'ordre du GEM.

**Merci de vérifier vos coordonnées sur le listing et de m'informer de toute modification à
plelong@institut-paul-ricard.org**

Pièces jointes : Bilan financier 2003 ; Listing des membres du GEM

DERNIERE MINUTE

voici le nom du nouveau site Internet du GEM :

gemlemerou.org